

Communiqué de presse

Nouvelle convention collective de travail: protection renforcée et temps de travail réduit chez Migros

- > La nouvelle convention collective nationale de travail (CCNT) du groupe Migros entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027.
- > Elle s'applique désormais aussi aux collaborateurs-trices ayant un taux d'occupation inférieur à 20% (à l'exception des formateurs-trices), concernant ainsi près de 4000 collaborateurs-trices supplémentaires et un total d'environ 51 000 personnes.
- > Dans la boucherie-charcuterie et la logistique, le temps de travail hebdomadaire passe de 43 à 41 heures.

3 septembre 2026 – La nouvelle CCNT de Migros apporte des améliorations concrètes à des milliers de collaborateurs-trices à partir de 2027: près de 4000 personnes supplémentaires sont désormais couvertes par la convention collective, les postes à temps partiel réduit sont mieux protégés et le temps de travail hebdomadaire passe de 43 à 41 heures dans la boucherie-charcuterie et la logistique. La Société suisse des employés de commerce et l'Association suisse du personnel de la boucherie se montrent satisfaites du résultat.

La Société suisse des employés de commerce, l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) et le groupe Migros sont parvenus à obtenir d'importantes améliorations pour le personnel dans le cadre des négociations relatives à la nouvelle CCNT de Migros, qui ont eu lieu entre octobre 2025 et avril 2026 – un processus constructif entre les partenaires sociaux. La nouvelle CCNT s'applique du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031. La durée de cinq ans apporte une stabilité et une sécurité de planification supplémentaires au personnel et à l'entreprise.

Protection sociale pour un plus grand nombre d'employé-e-s, indépendamment du taux d'occupation

A l'avenir, près de 51 000 collaborateurs-trices seront soumis à la CCNT de Migros, soit environ 9% de plus qu'auparavant. Ainsi, environ deux tiers du personnel de Migros en Suisse bénéficient de conditions de travail réglementées de manière contraignante. Pour la première fois, les collaborateurs-trices ayant un taux d'occupation inférieur à 20% sont également inclus-e-s, à l'exception des formateurs-trices. Les partenaires sociaux considèrent cette mesure comme un signal fort en faveur de conditions de travail équitables, quel que soit le taux d'occupation. «La nouvelle CCNT comble une lacune importante. Les collaborateurs-trices ayant un faible taux d'occupation profitent désormais aussi de la couverture sociale améliorée de la CCNT», se réjouit Michel Lang, responsable du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce, à l'issue des négociations.

Deux heures de moins par semaine

Pour les collaborateurs-trices travaillant dans la boucherie-charcuterie et la logistique des coopératives Migros, le temps de travail hebdomadaire passe de 43 à 41 heures. Cela apporte un soulagement notable dans les tâches exigeantes sur le plan physique et organisationnel. «Deux heures de moins par semaine, c'est bien plus qu'un simple chiffre. Cela permet de disposer de plus de temps libre au quotidien, favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et contribue à renforcer à long terme la santé et la motivation des collaborateurs-trices», explique Francesca Zerobin, directrice de l'ASPB.

Négociations salariales 2027

Dans le cadre de la nouvelle CCT, selon les déclarations de Migros elle-même, l'entreprise investira en 2027 1.6 % de la masse salariale totale de toutes les entreprises soumises à la CCT. Dans le cadre de cette solution, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur des fourchettes salariales nationales pour 2027. Pour le secteur du commerce de détail alimentaire, ces fourchettes vont jusqu'à 0.3 %, tandis que pour tous les autres secteurs, elles vont jusqu'à 0.7 %. Les entreprises communiquent séparément leurs propres mesures salariales.

Renseignements complémentaires

Michel Lang • Responsable du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce •

T +41 44 283 45 53 • michel.lang@kfmv.ch

Communication • Société suisse des employés de commerce

T +41 44 283 45 33 • communication@secsuisse.ch

Francesca Zerobin • Directrice de l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPE) •

T +41 44 311 64 06 • mpv@mpv.ch

Société suisse des employés de commerce

La Société suisse des employés de commerce est le centre de compétence en matière de formation et de travail dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprise ainsi que dans le commerce de détail. En tant que partenaire social, elle représente environ 713 000 employé-e-s dans le cadre de 20 conventions collectives de travail des secteurs de la location de services, de l'industrie MEM, du commerce de détail, des banques et assurances, de la construction en bois, du trafic aérien et de l'artisanat. Elle s'engage en faveur de conditions de travail équitables et de l'employabilité durable des professionnel-le-s. En savoir plus: secsuisse.ch.

Association suisse du personnel de la boucherie

Depuis 1899, l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPE) défend les intérêts des personnes travaillant dans le secteur de la viande. Aujourd'hui, cette association professionnelle riche d'une longue tradition représente environ 35% des spécialistes du secteur et s'engage en outre pour le personnel du secteur Convenience suisse. L'ASPB promeut des conditions de travail équitables, le développement professionnel et un avenir prometteur pour la branche. En savoir plus sur mpv.ch/fr.